

M. Guesde : non, il ne faut pas m'applaudir ou m'applaudisse pas les amis, on m'applaudisse pas les frères, et c'est un frère que je suis venu au milieu de vous.

Après avoir deux ou trois fois essayé d'intéresser le conseil, Guesde commence à s'impliquer, il lève les bras, et les laisse retomber, signe de déconfiture moment. Il prendra cette attitude à sa faire entendre au milieu d'un calme relatif.

La coopération, dit-il, est chose très bonne mais mauvaise, selon la direction qu'on lui donne; il rappelle à ce sujet la comparaison de la langue qu'Esopo citait à son maître comme en lui de meilleur et de mauvais, selon l'usage qu'en fait.

Cela ne fait pas grand effet sur l'auditoire.

Il se lève pour préciser l'union, la solidarité entre les groupes ouvriers. Il cite l'exemple du Vorouwt, dont il donne une idée succincte. Il fait l'éloge d'Anseel; lui, vacarme ébouriffant; on croit contre Anseel; on l'accuse d'avoir mis obstacle à la révolution; il a préféré le calme; est-il permis de prêcher le calme à des hommes qui meurent de faim?

Voilà ce que dit un nouvel orateur qui est venu remplacer le tribun. On l'empêche de parler, se résigne à descendre.

Guesde veut faire comprendre que les révoltes ne se font pas du jour au lendemain: « Esseyez, dit-il, de faire sauter une machine ou brûler une fabrique, le lendemain, les pantalons rouges vont fusilleront. »

Ce qu'il faut, c'est arriver peu à peu à s'emparer de l'Etat; c'est la révolution de l'émancipation ouverte par l'abolition de la ségrégation ouverte en 1789 pour la révolution bourgeoisie de 1789. Les biens des nobles et des prêtres ne leur ont pas été enlevés comme on fit le portemanois ou le monachique; c'est accompagné légalement dans la pensée de l'orateur; et c'est par la légitimité républicaine et socialiste qu'il faut arriver à déposséder ceux qui possèdent beaucoup comme ceux qui possèdent peu.

Il y a eu, durant les quatre premières semaines de mois, vingt-deux demandes accordées, pour un total de soixante-dix maisons, un bâtiment, un atelier et un magasin, soit en tout quatre-vingt maisons. Il y a eu aussi deux demandes pour deux maisons, soit en tout, soixante bâties. Le nombre des maisons de main, qui est inférieur de trois à nombre des demandes, a donc produit une augmentation de treize bâties.

Une erreur de composition s'est déclarée dans ce tableau, nous avons déclaré, il y a quelques jours, d'un arrêt de la cour d'appel de Douai sur une affaire : Commission-Commissionnaires.

On nous a fait dire : « La cour a confirmé de ce fait le jugement du tribunal de commerce de Tournai... » c'est infondé qu'il faut lire.

« Vous ne voulez pas m'écouter; Eh bien, je descends... » Une voix : « Eh bien, déchus, pour chômer qu'il n'a pas à dire y n'a pas dans les ruses... »

L'orateur insiste enfin le silence: « sa réflexion jette un peu d'effacement, il y a de quoi, jugez-en plutôt :

« Citoyens, dit-il, nous avons payé 50 centimes à la partie d'argent va servir à faire un bas ce soir; et demandez-moi pourquoi on ne distribue pas aux ouvriers sans travail. »

Le premier interrupteur se présente devant le nouveau: il se nomme Descamp, nous dit-on.

Descamps dit qu'on anuse le peuple avec les coopératives, il n'est pas partisan d'Anseel, ni de Basly, qui, après un entretien, a baissé les pieds du crucifix et s'est allé bras dessus bras dessous avec un capitaliste.

Il a été nommé à la commission: Descamp, après avoir résisté longtemps aux obligations du propriétaire, consent à descendre: on veut lui faire un mauvais parti, sur l'expulsion de la salle.

Le citoyen-député Boyer prend alors la parole : il s'exprime sans façon et très facilement: il répète sous une autre forme les théories guesdistes:

« Il ne faut pas déposer le taureau dans la foire, c'est un mauvais moyen de motivation pour les forces armées, c'est un danger pour les ouvriers eux qui veulent nous manger. »

Le Président, avec le même air compassé et solennel, tient à faire observer que ceux qui appartenent au trouble dans les réunions ont l'intention de faire au parti ouvrier.

Guesde revient à la tribune pour inviter l'assistance à s'associer aux grèves belges que le vent de la révolution pousse aujourd'hui vers Bruxelles, afin d'imposer à Monsieur Léopold II suffrage universel, qui l'ont inscrit sur leur drap de guerre.

Le citoyen Delcourt, Lourens, le collaborateur du Vorouwt prend la parole pour défendre Anseel, il dit qu'il a grandi, si quelqu'un se permettrait de faire du tapage pendant une réunion, on lui ferait un mauvais parti, ou on le jetterait bien vite à la porte.

Le citoyen Henri Carelle, vient alors dire qu'à Roubaix il y a un journal socialiste à venir du travail, et que l'ordre qui a été mis en prison l'a donc fait cesser de paraître, l'ammonce qu'on querre la sortie pour les deux victimes.

Le citoyen Jules Rives vient parler ainsi: il s'efforce de rappeler ce qu'ont dit les orateurs précédents: il constate qu'il a voulu joindre le trouble dans la réunion. Quel a été le mobile des perturbateurs?

« C'est, dit-il, que quelqu'un leur a dévoilé quelque chose dans l'encelle... ou ailleurs (27) »

Le président met enfin aux voix un vœu de félicitation aux nombreux belges. Personne ne s'oppose, et la séance est levée à sept heures et demie.

Il n'est que temps: tout le monde s'élange, et la séance est une véritable délivrance.

À la paix, on quitte pour les grottes du Tapissoir.

H. DUFRENT.

La Fanfare Deloche a Hawre. — Voici les télégrammes que nous recevons :

Le Havre, 23 mai, deux heures soir.

Concours de lecture à vue : premier prix, Saint Denis; second prix ex-æquo, Roubaix et Vouziers. — D.

Le Havre, 29 mai, huit heures soir.

La pluie a empêché le défilé du cortège.

Résultat du concours d'exécution : premier prix, Saint-Denis; second prix, Roubaix et Vouziers. Demain a lieu le concours d'honneur. — D.

La Grande-Harmonie à Mons. — La Grande Harmonie a réuni dimanche à Mons un concert des plus sympathiques et des plus fleutiers.

Arrivée en gare de Mons à une heure et demie, la Grande Harmonie a été reçue par les membres de la commission du Vaux-Hall, cercle privé de l'aristocratie Monteise.

Les vins d'honneur ont été pris au Vaux-Hall; à midi, service à la bière; à la Grande Harmonie, qu'il a remporté du concours dont elle voulait bien prêter à une œuvre de charité.

M. Aron, consul de France, a assisté porté un toast à la Belgique; la Grande Harmonie a répondu par un vivat.

Le concert au Vaux-Hall a été vraiment splendide; belle exécution: sur la demande qui lui a été faite, la Grande Harmonie a joué la Brabantie et la Marseillaise.

Le programme comprenait la Danse Israélite, de Mendelssohn; Bruckner.

Après l'exécution de cette œuvre, M. le sénateur Hardouin s'approche du directeur de la Grande Harmonie et le prie, au nom des dames de Mons, de repérer le marocau tout enjoli, ce que nos musiciens font de bonne grâce, flattés de toute l'attention délicate de M. Hardouin à l'égard de M. Clément Brouet.

M. le bourgmestre de Mons remercie alors la Grande Harmonie au nom de toute la ville qui répond au vivat.

Des belges, habitant Tourcoing, qui leur âge sont encore soumis aux obligations de la loi militaire ont tout contre Tourcoing hier, pour se rendre à l'appel de trois classes que le gouvernement belge vient de faire.

La police a arrêté hier, rue de Gand, un appelle Louis Carette, âgé de 44 ans, qui est sans domicile et sans moyen d'existence et se livrait à la mendicité.

Chronique du tir. — Lundi dernier, les Carabiniers de la Nouvelle-Aventure clôturèrent leur concours trimestriel dont voici le résultat:

Leur nombre : 1er prix: MM. Tachou, 22 et P. B.; 2e prix: MM. Lefebvre, 26 et MM. Amand Leman, 21.

Joséphine Watteau, 25 et MM. Amand Leman, 21.

Gerard Vanderstichel, 25 et MM. Amand Leman, 21.

Asselin Delanoy, 25 et MM. Charles Lelong, 7 et MM. Louis Buttin, 8.

Belle Buttin, 1er prix: MM. CL Wilmet, écarts: 0,65;

2e, François Tachou, 0,85; 3e, Eugène Delporte, 1,10; 4e, Amand Leman, 1,30; 5e, Jules Desurmont, 1,04; 6e, Fernand Lambin, 1,70; 7e, Jules Lebefve, 1,70.

M. Henri Catteau, vice-président de la Grande-Harmonie, répond en remerciant la ville de Mons de l'accueil charmant qui a été fait aux membres de la Grande-Harmonie. Ceux-ci garderont longtemps le souvenir de cette bonne journée.

L'incident Parent et Lemaire. — La flambée de laine Motte-Bossuet n'a pas marché depuis lundi; on craignait que la secousse imprimerait au bâtiment par le mouvement des machines, n'amenuise-t-elle pas l'effet de l'incendie?

Nécrologie. — On annonce la mort de M. François Hénoc, inspecteur des postes et télégraphes de Mons, décédé le 28 mai à l'âge de 45 ans. Ses funérailles auront lieu lundi à 14 h 30.

VERS INÉDITS DE FLORIAN

La grotte s'ouvre aux flancs de la colline

C'est là où dormait Calypso !

La forêt d'orange, de myrtes, d'aubépines,

Tout, jusqu'aux parfums des Princesses du Congo,

Embaumé au séjour de leurs senteurs divines !

Vaissier frères Roubaix-Pari.

Le pain pour servir de règle aux boulangeries.

Pain démagique, composé de deux tiers de blé blanc et d'un tiers de riz, et demi-tonne de sucre par kilogramme.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de farine, le pain d'un kilogramme et demi-tonne, à 30 francs.

Le pain, composé comme le précédent, mais avec une quantité de sucre moindre, et demi-tonne de far